

accordé, à l'occasion du dernier congrès du Ralliement créditiste, par rapport à celui du Parti québécois...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre! L'honorable député voudrait-il indiquer l'essence de son rappel au Règlement?

M. Fortin: Certainement, monsieur l'Orateur.

Plus tard, pour faire suite à la réponse à la question de l'honorable député de Témiscamingue, j'avais demandé à l'honorable secrétaire d'État de faire enquête sur la politique de la Société relativement au temps d'émission accordé aux mouvements politiques, apolitiques ou autres. C'est alors que l'honorable ministre s'est levé—et les *Débats de la Chambre des communes* peuvent en témoigner—pour me promettre la tenue de cette enquête. C'est de cela que je parle, monsieur l'Orateur, et je pense que la déclaration que vient de faire l'honorable secrétaire d'État est absolument inacceptable et témoigne du peu de sérieux de ce gouvernement.

[Traduction]

L'INDUSTRIE

L'AIDE AUX ÉTABLISSEMENTS DANS LES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural. Quand obtiendrons-nous des renseignements supplémentaires sur la nouvelle loi qu'on se propose d'édicter pour stimuler le développement industriel dans les provinces Maritimes?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, cela prendra plusieurs mois.

M. Bell: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné cette réponse, le ministre peut-il nous assurer qu'aucune industrie qui demandera de l'aide pendant la période de transition ne souffrira, car ce ne semble pas être le cas actuellement.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, personne ne souffrira dans l'intervalle.

M. Bell: Mais, nous souffrons!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DES MINISTRES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une

[M. Fortin.]

question au premier ministre. Je tiens à lui signaler un fait qui pourrait lui être utile, à lui et à d'autres représentants. Je ne veux pas parler de documents qu'il ne faut pas mentionner, et pourtant je me demande si le premier ministre sait qu'en vertu des arrangements actuels aucun ministre responsable du commerce intérieur ou extérieur, de l'agriculture ou de la Commission canadienne du blé n'est tenu de siéger les lundis et mardis. Donc, durant les 96 heures qui vont du vendredi au mercredi, aucun député ne peut obtenir de renseignements dans ces domaines. Serait-il possible de prendre les dispositions voulues pour que des ministres responsables desdits secteurs soient présents à la Chambre les lundis et mardis?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre s'entretiendra volontiers, j'en suis convaincu, avec le chef des autres partis afin d'établir un tableau de présence qui conviendra à tous.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en principe, ma question était destinée au président du Conseil privé, mais je voudrais maintenant l'adresser au premier ministre. Étant donné que cela ennuie les ministres de la Couronne, ils l'ont dit, de n'être pas autorisés à assister aux séances de la Chambre les jours où ils sont en congé, le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute fort que cette question soit recevable.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être signaler à la Chambre qu'il semble bien qu'un certain nombre de ministres soient troublés parce qu'il ne leur est pas permis d'assister aux séances de la Chambre leurs jours de congé. Ils veulent y assister.

Des voix: C'est une honte.

LE DIVORCE

LE RESSORT AUX COURS DE COMTÉ ET DE DISTRICT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre de la Justice le mercredi 27 novembre, à propos de l'accumulation des pétitions de divorce. J'ai tellement allongé ma question que je n'ai pu en venir au fait. Puisque nous sommes moins pressés en ce moment, le ministre peut-il dire si les cours de comté et de district s'occuperont de ces pétitions en souffrance afin d'en accélérer le règlement?